



Compliqué mon ex a mis MA VOITURE a son nom

Par loic542, le 26/02/2018 à 05:09

bonjour a vous voilà mon soucis très compliqué a lire entierement. il y a 2 ans ma mère ma présenté une collègue a elle qui vivait chez maman et papa sans voiture rien a elle bref on c'est mis ensemble. avant de la connaître j'avais mon appartement ma voiture mon travail qui a fini par un C.D.I voila par la suite elle est venu très vite habité avec moi je diré 1 mois depuis le début de notre relation tous se passé bien par la suite j'ai perdu mon permis se qui a fait que c'est elle qui conduisit toujours pour m'emmèné au boulot quand j'avais pas de collègue a dispo donc t'être 1 fois dans la semaine ensuite elle a arrêté de travaillé pour quel raison ...? et nous avons décidé de prendre un appartement plus près de mon boulot et quelque mois plus tard la 206 qui m'appartenait tombé en panne enfin la voiture se désamorcer 2 coup de rearmorage et cetait reparti donc j'ai décidé de faire un crédit de 10000euros et acheté une audi a3 série 2 phase 2 que madame a décidé de mettre a son nom dans mon dos voilà comment sa c'est passé on a était voir la voiture ensemble je les prise certificat de vente a mon nom, chèque de banque a mon nom, cession de véhicule a mon nom, SAUF que moi mettre la carte grise a mon nom je devais attendre 1 semaine pour avoir un jour de repos dans la semaine car 1 semaine sur 2 j'avais un repos milieu de semaine car je travaillé tous les matin et la préfecture et ouvert que le matin se que elle a fait c'est retourné voir le vendeur que je connais assé bien demandé une autre cession a son nom car soidisant la préfecture a pas voulu la mettre a mon nom car j'avais pu de permis ce qui lui sachant que c'était ma copine lui a fait cependant jetait au boulot moi a se moment et quand je suis rentré a la maison elle me la montré forcément j'ai gueulé j'ai voulu la remettre directement a mon nom sauf que bah financièrement j'avais pas les moyens donc c'est resté a son nom et je lui et demandé un papier signé de sa main comme quoi la voiture m'appartené et quant cas de séparation la voiture me revené de droit je rappel que c'est sur un crédit personnel voiture pas gagée que je paye pendant 6 ans voilà je la poursuit en justice malgré les preuves fournis il lui ont pas cessi la voiture quand il lon convoqué a la gendarmerie et le tribunal a lieux le 6 mars qui arrive j'en es marre d'attendre et voudrais savoir si je rêverais mon argent je précise qu'on c'est séparé 6 mois après l'achat du véhicule elle a quitté le bail de l'appartement sans rien dire abandonné tous c'est affaire fringue papier personnel et même son chat quel m'avais imposé a l'époque avant de partir ma fait du chantage pour lui donné ma 206 ou de l'argent si je voulais quel me ramène mon audi a3 car elle estime que j'ai pas le droit de la laissé sans voiture aujourd'hui elle est avec un autre mec sur Lyon chez qui elle c'est réfugier depuis quel est parti elle a vendu ma voiture fait sa petite vie tranquille avec mon argent et moi résultat dépression je dort pu des nuit j'ai perdu mon travail j'ai du rendre mon appartement et je moisi depuis quel est parti chez mon père je sort même pu car j'ai plus un centime en attendant le chômage sa fait 6 mois que sa dure et j'aimerais savoir si au tribunal elle va payé tous sa quel droit j'ai ? et je tien a ajouté que j'ai jamais fait de mal a une femme ni même trompé j'attends vos avis merci d'avance

Par **Visiteur**, le **26/02/2018 à 08:10**

Bonjour,
vous pourriez faire plus court, plus concis, et avec de la ponctuation ? La facture du véhicule est à quel nom ?

Par **loic542**, le **26/02/2018 à 10:33**

désolé j'ai raconté tous se que je pouvais dire sur ce qui m'arrive et j'ai précisé dans le message que facture (achat) du vehicule, cession de véhicule et j'ai payé la voiture avec un chèque de banque et tous et a mon nom elle a juste refait une cession a son nom a elle. Pour moi les gendarmes avec les preuves fourni il y aurait peut être un défaut de procedure car quand j'ai porté plainte on ma dit que la voiture serait confisqué jusqu'au jour du tribunal et sa a pas etait fait voila bonne journée j'attends vos avis

Par **janus2fr**, le **26/02/2018 à 10:43**

Bonjour,
A partir du moment où le certificat de cession est au nom de madame, le véhicule lui appartient. De ce côté là, pas de mystère, peu importe que ce soit vous qui ayez payé, vous lui avez fait un cadeau.

Par **Visiteur**, le **26/02/2018 à 10:46**

ha tiens ? la CG est devenu un titre de propriété ?

Par **loic542**, le **26/02/2018 à 10:50**

non sa c'est clair que non je le c'est sa la cession de véhicule qui permet de faire la carte grise, est pas un acte de propriété c'est l'achat de vente du véhicule le plus important et c'est une certitude mais cela m'avance pas plus que sa elle peut pas dire que c'est un cadeau car elle ma fait un papier pour dire quant cas de séparation le véhicule m'appartenait ...et grenouille je suis de lorraine et elle c'est sauvé a bourg-en-bresse

Par **Visiteur**, le **26/02/2018 à 11:17**

il y a une facture de l'achat ? Ou est ce un achat entre particuliers ?

Par **janus2fr**, le **26/02/2018** à **11:23**

[citation]ha tiens ? la CG est devenu un titre de propriété ?
[/citation]

Bonjour grenouille,

Où voyez-vous que je parle de CG ? Besoin de lunettes peut-être ?

Je parle du certificat de cession, c'est bien lui qui détermine le nouveau propriétaire !

Si vous prenez le temps de lire le premier message de ce fil auquel vous répondez, vous lirez :

[citation]se que elle a fait c'est retourné voir le vendeur que je connais assé bien demandé une autre cession a son nom car soidisant la préfecture a pas voulu la mettre a mon nom car j'avais pu de permis[/citation]

Par **loic542**, le **26/02/2018** à **11:24**

la facture est le papier que le vendeur ma fait qui la nommé certificat d'achat du véhicule.
Et ce vendeur est en faite un dépôt vente.

Par **loic542**, le **26/02/2018** à **11:31**

janus j'ai pas eu le choix j'ai acheté le véhicule j'ai TOUS mis a mon nom j'ai une cession de véhicule a mon nom que le vendeur ma fait et elle y est retourné dans mon dos voir le vendeur et en réclamé une autre cession de véhicule comme si c'était elle qui l'avais acheté du coup il y a une cession ou l'ancien proprio me cédes la voiture et une autre ou il lui cédes a elle moi j'ai fait aucune cession pour lui cédes la voiture et j'étais au boulot quand elle a fait tous sa

Par **janus2fr**, le **26/02/2018** à **15:02**

Il faudrait donc voir les dates sur les 2 certificats de cession. Lequel est antérieur à l'autre ?

Par **Visiteur**, le **26/02/2018** à **15:23**

"Je parle du certificat de cession, c'est bien lui qui détermine le nouveau propriétaire !" et à partir de quoi est fait la CG ? si ce n'est du certif de cession ? Quand à lire le texte de départ, je l'ai fait mais... assez difficile à ingérer !

Sinon oui, maintenant il faut être détenteur d'un permis de conduire pour mettre une CG à son nom cher Loic ! Donc je pense que tu n'es pas prêt de revoir l'Audi !

Par **loic542**, le **26/02/2018** à **15:38**

le certificat de cession est a mon nom et elle en a fait faire un autre a son nom le vendeur a mis la même date sur les deux et je compte pas revoir la voiture elle la vendu se qui devient un enrichissement personnel sur mon dos je veux récupérer mon argent c'est tous sa fait plus de 6 mois que j'ai pas vu mon véhicule je les meme jamais conduit de plus elle est parti comme une voleuse abandons du bail de l'appartement elle a abandonné son chat qui est a son nom et que je nourri toujours le chat revien de loin il se laissé mourir après quel soit parti tous c'est papier personnel et vêtement pensé vous que sa ira en ma faveur ?

Par **janus2fr**, le **26/02/2018** à **16:55**

[citation]"Je parle du certificat de cession, c'est bien lui qui détermine le nouveau propriétaire !" et à partir de quoi est fait la CG ? si ce n'est du certif de cession ? [/citation]

Et quel rapport ?

Reprenons...

J'écris :

[citation]A partir du moment où le certificat de cession est au nom de madame, le véhicule lui appartient.[/citation]

Vous me répondez :

[citation]ha tiens ? la CG est devenu un titre de propriété ?[/citation]

Vous ne voyez toujours pas l'incohérence ?

Je parle du certificat de cession, vous répondez carte grise !

La carte grise n'est, effectivement, qu'une présomption de propriété et non un titre de propriété, mais le certificat de cession, lui, est un titre de propriété.

Le certificat de cession pour un véhicule d'occasion est la même chose que la facture pour un véhicule neuf...

Par **loic542**, le **26/02/2018** à **17:22**

dans tous les cas même si j'ai perdu mon permis j'ai le droit d'avoir une voiture a mon nom je pense ?

Par **Tom2333**, le **27/02/2018** à **01:53**

Bonjour loic je vous conseille d'accumuler un maximum de preuves et puisque ce qu'elle a fait

est illégal même une escroquerie je dirais puisqu'elle s'est approprié le véhicule dans votre dos c'est clairement du VOL punit pénalement :

- demandez des documents pour preuve au dépôt vente, gardez les mails les recommandés les sms, ..
- gardez les sms enregistrés avec votre copine et enregistrez même les conversations c'est du pénal tout est permis
- accumulez un maximum de preuves, documents, ... plus vous aurez de preuves mieux ce sera.

Si vous voulez récupérer votre véhicule ou être indemnisé il faut des preuves un maximum de preuves et on va vous demander pourquoi vous êtes resté six mois avec elle alors qu'elle a tenté de vous voler votre voiture... même moi j'ai du mal à comprendre comment vous avez pu rester six mois avec une personne qui a détourné votre voiture dans votre dos...

Accumuler des preuves envoyer des mails SMS et un recommandé au dépôts-ventes en lui demandant des explications pourquoi est-ce qu'il a fait le certificat de session à son nom à elle, si il dément que le premier certificat de session était à votre nom dans ce cas enregistrer les conversations où déplacez-vous et enregistrez la conversation.

Bref toutes vos explications et vos arguments ne valent rien s'il n'y a pas de preuve.

Par **Tom2333**, le **27/02/2018** à **02:02**

Accumuler un maximum de preuves et demandez même des dommages et intérêt et la prochaine fois évitez d'être aussi bête.

Elle a tenté de vous voler la voiture et vous êtes restés avec six mois quand même je dirais bien fait pour vous...

C'est comme si elle vous pique 10 000 € dans le portefeuille et vous vous restez quand même avec...

Bref au-delà du fait que c'est totalement incohérent de rester six mois avec une personne qui tente dans votre dos de falsifier des documents pour s'approprier une voiture à 10 000 €, ce qui signifie que dès le début elle avait préparé son départ avec la voiture, vous allez devoir prouver qu'effectivement dans votre dos elle a falsifié les documents pour s'approprier le véhicule.

Et vous allez devoir justifier pourquoi vous êtes resté avec six mois quand même ce qui est un peu incohérent.

Le document que vous prétendez avoir ou à l'écrit que le véhicule vous appartient ne vaut absolument rien légalement puisqu'il suffit qu'elle dise qu'elle n'a jamais rempli ce document et que ce n'est pas elle qui l'a écrit ou signé et vous ne récupérez pas votre voiture et en plus elle risque de demander des dommages et intérêts.

Alors si vous dites la vérité un conseil accumuler un maximum de preuves que ce soit SMS enregistrement d'appel téléphonique et aussi tenter d'avoir des documents et des preuves auprès du dépôts-ventes.

Mais ne comptez pas récupérer votre véhicule simplement sur un document qui atteste que le véhicule vous appartient parce qu'elle peut très bien contredire ce document et ça se retournera contre vous.

Monter un bon dossier et prenez un avocat et si vous pouvez ce que vous dites vous demanderez des dommages et intérêts.

Maintenant je pense que tout est dit la validité de votre dossier va dépendre des preuves mais vous aurez beau pleurer et verser de grosses larmes ai raconté que vous étiez amoureux bla-bla-bla tout ce que vous dites ne vaut rien si vous n'avez pas les preuves et éviter devant un juge de raconter tout ce que vous nous avez raconté parce qu'ils vont vous envoyer balader.

Une audience devant un juge dure cinq minutes vous n'aurez pas le temps de raconter votre vie ils vont terminer l'audience avant que vous ayez fini votre histoire.

Contentez-vous des preuves.

Prenez un avocat montez un dossier solide.

Ne vous contentez pas d'un écrit contestable.

Et ne faites plus confiance a une femme.

Par **Visiteur**, le **27/02/2018** à **08:13**

dans tous les cas même si j'ai perdu mon permis j'ai le droit d'avoir une voiture a mon nom je pense ?

non plus maintenant. Tant que vous n'aurez pas repassé votre PC vous n'aurez pas le droit d'avoir une CG à votre nom. Le Grand Janus confirme t'il ? ;-)

Par **janus2fr**, le **27/02/2018** à **08:53**

Bonjour grenouille,

Je ne pense pas vous avoir manqué de respect jusque là, j'en attends autant de vous...

Concernant l'obligation de détenir le permis de conduire correspondant au véhicule pour pouvoir faire une demande de carte grise, elle est très récente (16 aout 2017).

Je ne sais pas exactement quand a été faite la demande de carte grise dans l'affaire qui nous occupe ici...

Par **Visiteur**, le **27/02/2018** à **10:11**

vous confondez respect et humour... mais peut être en êtes vous dépourvu ? de l'humour... Je respecte vos interventions car elles sont toujours étayées et me semble très souvent justes. Par contre je n'apprécie effectivement pas votre façon de dire aux autres qu'ils se sont trompés... Je vous trouve hautain et imbu de votre personne; voir de vos connaissances. Voilivoilou...

Par **janus2fr**, le **27/02/2018** à **10:41**

[citation]Par contre je n'apprécie effectivement pas votre façon de dire aux autres qu'ils se sont trompés... Je vous trouve hautain et imbu de votre personne; voir de vos connaissances.[/citation]

Désolé si vous le prenez mal, mais effectivement, quand je remarque une erreur, j'évite de la laisser passer, c'est un peu mon rôle, non ?
Fin de HS...

Par **loic542**, le **27/02/2018** à **11:14**

tom2333 tous se que vous m'avais dit est en ma possession un très bon dossier est une très bonne avocat d'après ce que je c'est et j'ai effectivement une lettre du vendeur qui sexplique ensuite je suis resté avec pendant six mois parce quel me la dit direct quand je suis rentré elle ma expliqué quel avait voulu faire la CG a mon nom mais qui on pas voulu a la préfecture et pour répondre j'ai acheté la voiture bien avant le 16 août 2017 donc j'avais bien la possibilité d'avoir le véhicule a mon nom sans permis donc en plus elle a menti j'ai même les message ou elle me dit clairement la 206 est mon ancienne voiture qui m'appartenait avant que je la connaisse pour ce qui savent pas et qui a appartenu a ma mère dit que j'ai acheté l'audi voilà voilà merci janus2fr pour la date sa me servira beaucoup parce que je savais pas comment me justifier sur ce point un grand merci a vous j'ai eu se que j'attendais de vous plus qu'à attendre le 6 mars je vous dirai le résultat bonne journée a vous

Par **Visiteur**, le **27/02/2018** à **11:26**

il y a la façon.. la forme plus que le fond.

Par **loic542**, le **27/02/2018** à **14:15**

et oui je suis resté avec pendant 6 mois car elle me la dit direct elle ma fait un papier de sa main en disant que la voiture m'appartenait et j'avais pas les moyens pour refaire une carte grises surtout quel a payé sa carte grises avec ma carte bleu le souci pour elle c'est que jetais

au travail a se moment donc elle pourra pas dire que j'etais avec elle a se moment

Par **Tobby Mcguyer**, le **28/02/2018** à **00:54**

Si vous avez un bon dossier avec les SMS et tous les documents indiqué il n'y a aucune raison que vous ne récupérez pas votre voiture et vous êtes même en droit de demander des dommages et intérêts et les frais d'avocats seront à sa charge.

Ce qu'elle a fait c'est clairement du vol donc j'espère pour vous que la justice française ira vite parce que ce genre d'histoire peut durer des années...